



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

DGAS, DRH, laboratoire, crèche... Revalorisation de l'IFSE de la filière médico-sociale et paramédicale

C'est de nouveau extrêmement nombreux que nous étions réunis le 6 février dernier, professionnels de la filière médico-sociale et paramédicale pour échanger sur la nécessaire évolution des montants socle de l'IFSE. Toute profession et cadre d'emploi confondus de Marseille comme de l'extérieur nous avons pu revenir sur la différence entre montant socle et majoration, étudier les différentes classifications AG5, AG4 et les montants actuellement alloués et sur le potentiel calendrier de mise en place.

Nous le savons, l'objectif à atteindre est la juste homologie avec les montants accordés à la filière administrative culturelle d'animation et sportive. Ainsi, aucun des ASE ou des EJE ou techniciens de laboratoire doit rester à 480 € de montant socle, aucune infirmière puéricultrice ou psychologues en deçà des montants socle accordés à la classification AG4 administrative.

Les médecins ou les cadres de santé, les CSE doivent eux aussi atteindre les montants accordés à la filière technique, les auxiliaires de puériculture doivent faire l'objet d'un alignement sur les techniciens, tout comme nos collègues de la filière paramédicale qui doivent être enrôlés dans ce processus d'égalisation de tous les montants socles.

La collectivité a entamé le travail l'an dernier et doit aujourd'hui poursuivre ce processus.

Nous avons pu évoquer la question des conseillères conjugales de catégorie C qui elles aussi au même titre que la compensation Ségur doivent être reconnues.

Pour rappel le montant socle des professionnels dont le cadre d'emploi et classé en AG5 doit pouvoir prétendre à 1 250 euros par mois comme pour leurs collègues de la filière technique, ceux classés en AG4 comme les CSE, les sages-femmes, les puéricultrices, psychologues ou médecins à 1 500 euros ; les professionnels en AG3 doivent eux aussi faire l'objet d'un alignement à 1 800 euros... pareil pour les emplois à management supérieur de cette filière, médecins, psychologues, biologistes, etc.

Suite à nos différents courriers et échanges, la collectivité a fixé une première date de rencontre le 23 février 2024 à 10h00. La CGT et la FSU ont déposé 3 heures d'information syndicale pour travailler sur ces différentes questions. Le vendredi 23 février une délégation issue de cette Assemblée Générale sera reçue.

Rendez-vous à 9h00 en salle à 1123 C. Soyons nombreux à reposer les bases de ce rendez-vous.

L'Assemblée Générale du 6 février a également permis d'aborder différents points comme les oubliés de la précarité sur des territoires où les inégalités de prise en compte demeurent. Un courrier a été déposé en ce sens afin de pouvoir rediscuter de la prise en compte de ces territoires ou missions oubliés. La question du SMAPE, des pôles d'insertion, des psychologues a été évoquée.

Par ailleurs nous avons pu également échanger sur de la problématique RSA, les conséquences du marché public lancé dans le cadre de l'accompagnement des allocataires, du désengagement de certains lieux pourtant historiquement conventionnés avec le Département comme le Sara Logisol ou la CCAS. Cette problématique va faire l'objet d'une demande de rendez-vous auprès de la Direction de l'insertion.

Sur la question de la protection de l'enfance, Madame la Chargée de mission nous a fixé rendez-vous ce jour lundi 12 février pour échanger sur l'état de cette mission essentielle qui, malgré les dispositions qui semblent sur le point d'être mises en place suite au rapport IGAS, se dégrade de jour en jour sans que les professionnels ne puissent voir une amélioration du dispositif d'accueil. Nous ferons une restitution de la rencontre dans les plus brefs délais.

Pour l'heure l'agenda à retenir est le suivant :

► **Ce jour lundi 12 février à 9h00 :** RDV protection de l'enfance. La CGT et les agents de catégorie C seront également reçus cet après-midi dans le cas d'un préavis de grève..

► **Lundi 19 février 2024 :** Assemblée Générale des Pôles d'insertion, RDV à 9h00 en visio.

► **Vendredi 23 février :** Assemblée Générale globale pour la réévaluation de l'IFSE de la filière médico-sociale.

Soyons nombreux à nous retrouver des 9h00 à l'Hôtel du Département !

C'est ensemble et dans une dynamique centrée sur la prise en compte des professionnels la valorisation de leurs compétences mais aussi sur la question de la précarisation des effectifs qui s'infiltre partout dans la collectivité et surtout sur la question des usagers et des plus vulnérables à protéger que nous poursuivons notre engagement.